Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 53 (1908)
Heft: 4

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

LIIIe Année N° 4 Avril 1908

LES BUTS DE L'INSTRUCTION

« La guerre soumet l'énergie des peuples à la plus rude des épreuves. Seront seuls capables de la surmonter un peuple vigoureux, pénétré d'abnégation patriotique et un Etat aux fondements solides, dont les institutions soient conformes aux besoins de l'époque et qui ait conscience de sa mission au milieu des autres nations. C'est dans le caractère des peuples et des Etats que resident leur force et leur droit à l'existence.

» L'armée est la gardienne de l'indépendance nationale. Elle ne suffira à cette tâche que si ses racines plongent dans le peuple. De lui découle sa force; il est son soutien. Elle trouve dans la confiance et dans l'amour qu'elle lui inspire le stimulant de ses plus belles actions, la récompense de son dévouement, de ses sacrifices, de ses souffrances. Le peuple et l'armée doivent être indissolublement liés pour affronter victorieusement les épreuves de la guerre

» L'instruction de l'armée doit reposer sur ces principes. Voilà pourquoi nous avons tenu à les mettre en évidence.»

Ainsi débute la circulaire par laquelle, conformément à l'article 110 de la loi du 12 avril 1907, le Département militaire fédéral a déterminé les buts généraux de l'instruction.

La jeunesse sceptique, — nous en avons une en Suisse comme ailleurs, — prétendra que tout cela aurait pu être dit avec plus de simplicité. Elle ne prétendra pas, — pour peu que la bicyclette et le foot-ball lui laissent le loisir d'étudier l'histoire, — que cela aurait pu être dit avec plus de vérité. L'histoire en mains, on peut proclamer à titre d'axiome que tant vaut le peuple, tant vaut l'armée, et que, à notre époque de recrutement national surtout, les forces qui se heurtent sur le champ de bataille sont moins deux troupes armées de fusils et de ca-